



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066462-20191127-D2019202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2019

Publication : 27/11/2019

DEPARTEMENT DE L'EURE
INTERCO NORMANDIE SUD EURE
84, Rue du Canon
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

N° D2019-202

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 novembre 2019

Nombre de Conseillers

En exercice :	76			
Présents :	58			
Pouvoirs :	09			
Votants :	67	Pour : 67	Contre : 0	Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 20 novembre à 18h30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 14 novembre 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle de réunion de la Direction de l'Aménagement du Territoire, du Développement Economique et du Tourisme à RUGLES sous la présidence de M. Jean-Luc BOULOGNE

Etalent présents :

MM. AMIGON C, AUFFRET, BESNEHARD, Mmes BIQUET, BONNARD, MM. BOULOGNE, BOURLON DE ROUVRE, BRAULT, BRISSET, BRUNEAU, M. CHERON, Mme CORMIER, MM. CORNET, DAHAN, Mme DASSONVILLE, DE TOMASI, M. DERYCKE, DHEYGERS, ESPRIT, FLAMEN, MM. GODEST, GRUDÉ, Mme GUICHEUX, M. GUITTON, HERMIER, Mme IPCAR, MM. LANOS, LEBON, Mme LEPELTIER, MM. LERAY, LESAGE, LEVÉE, Mme MARTIN, MESNEL, MIGUET, M. MORIERE, Mme NOEL, MM. OSMOND, PERRON, PETITBON, PHIQUEPRON, PROVOST, RAULT, Mme REBER, MM. RIVEMALE, ROMERO, Mme. SALMON, MM. SAMON, Mme SAS, M. SURMULET, TOUSSAINT, TREHARD, VIVIER.

Excusés : MM. ADRIAN, ALLAIN (remplacé par M. BODEY), ANGOT, Mme BULARD, CHOISSELET, (pouvoir à M. LEVEE), CIRON, (pouvoir à M. TREHARD), CLOUGH JACQUES, (pouvoir à M. LANOS), Mme COMPAGNON (remplacée par M. DELVALLE), MM. COSTES (pouvoir à Mme LEPELTIER), Mme DEPRESLE (pouvoir à M. RIVEMALE), M. DORGE, Mme DUMEZ, Mme GOUGIS, M. HENRAS (pouvoir à M. REY), LEBLANC, LOUVARD, M. MOREL (remplacé par M. TRIBOY), OBADIA (pouvoir à M. VIVIER), MM. RENÉ (remplacé par Mme. DESILLE), REY, RIVIERE (remplacé par M. VANDEWALLE), MM. SARREAU (pouvoir à M. SURMULET), TROUSSARD (pouvoir à M. PROVOST),
Secrétaire de séance : M. Xavier LEBON

ENVIRONNEMENT – Règlement intérieur des déchèteries

Après délibération, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valident le règlement intérieur.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

27 NOV. 2019

Le Président,
Jean-Luc BOULOGNE

D2019-202